



Conseil communal Commission des routes

Rapport sur le préavis municipal n°01/2020 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 653'000.- TTC pour financer le réaménagement du carrefour de l'Auberge (route de Divonne RC 2-B-P – chemin de la Fontaine) ainsi que l'aménagement d'un trottoir sur la RC 2-B-P, entre la route de Coppet et le chemin de la Fontaine, et l'assainissement du bruit routier

Commugny, le 3 mars 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes a été conviée par la Municipalité en dates du 19 juin 2019, du 8 octobre 2019 et du 11 février 2020 pour la présentation du préavis 01/2020 ainsi que des explications complémentaires de ce projet. Lors de ces trois rencontres, la Commission des routes a été reçue par M. Michel Golay et Mme Odile Decré ainsi que M. Fritché du Bureau Bovard & Nickl SA. Elle était représentée à ces occasions par la majorité de ses membres.

Le projet comportant les trois volets (réaménagement du carrefour de l'auberge, aménagement du trottoir et assainissement du bruit routier) a été présenté dans les détails à la Commission. Toutes les questions soulevées par la Commission ont reçu des réponses satisfaisantes. Toutefois, la commission souhaite qu'à l'avenir, lors de projets concernant deux types de configurations (ici route cantonale et chemin communal), le projet soit scindé en deux chapitres distincts, techniques et financiers, afin de mieux cerner les besoins.

La Commission des routes est convaincue par le besoin urgent de réfection de la route de Divonne. L'assainissement du bruit routier par un tapis phono-absorbant, dans la localité, étant une obligation, la commune ne peut s'y soustraire. Concernant la réalisation du trottoir semi-franchissable, il s'inscrit dans la continuité des travaux déjà entrepris par la Municipalité et permettra, à terme, de créer une unité dans les cheminements piétonniers de notre commune. Ce trottoir sécurisera aussi le franchissement du carrefour et fera la liaison avec la partie existante le long de la route de Divonne.

Quant à la partie concernant le chemin de la Fontaine, la Commission comprend et accepte le projet tout en conservant certaines réserves. Elle espère que ces aménagements apporteront les bénéfices escomptés par la Municipalité, tant au niveau du carrefour que dans la zone de stationnement. Pour cette dernière, la Commission attend que cela libère la chaussée et élimine le stationnement de longue durée. Elle souhaite aussi que la prolongation du trottoir pour faire la jonction avec celui du chemin du Martinet soit finalisée rapidement afin de terminer les aménagements piétonniers de cette zone du village.

Conclusion :

La Commission des routes, à l'unanimité, recommande donc au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 01/2020 tel que présenté, et d'accorder le crédit d'investissement de CHF 653'000.- TTC pour financer le réaménagement du carrefour de l'Auberge (route de Divonne RC 2-B-P – chemin de la Fontaine) ainsi que l'aménagement d'un trottoir sur la RC 2-B-P, entre la route de Coppet et le chemin de la Fontaine, et l'assainissement du bruit routier

Pour la Commission des routes :

Ansermet Agnès _____

Kaltenrieder Norbert _____

Alonso Ilona _____

Rodieux Jean-Pierre _____

Gilliéron Guillaume _____

Vora Samir _____

Hubble Martin _____